



Collecte des encombrants

Le SIVOM organise une collecte des incombrants durant la semaine du 26 au 30 novembre 2018.Les inscriptions doivent s'effectuer en mairie avant le vendredi 19 octobre.

Consignes de collecte :

- Déchets acceptés : objets volumineux ou trop lourds qui ne peuvent contenir dans le coffre d'une voiture pour être apportés à la déchèterie.
- Déchets refusés : pneumatiques, télévisions et écrans divers, bouteilles de gaz, bâches agricoles, objets volumineux contenant des liquides, petits objets pouvant contenir dans un coffre de voiture, gravats et déblais (tuiles, briques...), déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels, cartons, amiante, véhicules hors d'usage, végétaux (tonte, branchages...), ordures ménagères et cadavres d'animaux.

La collecte s'efectuera sur la voie publique. Les déchets encombrants doivent être sortis par les usagers, la veille au soir de la collecte.

Le règlement de la collecte est disponible sur le site internet du SIVOM .

On peut aussi appeler au 05 61 94 73 77

La règlementation «écobuage et feux de plein air»

L'écobuage et les feux de plein air sont règlementés par l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012. Le brûlage à l'air libre des déchets non végétaux, des déchets végétaux ménagers incluant les déchets verts dits de jardin (herbes, feuilles, branches...) est strictement interdit.

Ces déchets doivent être acheminés vers la déchèterie de Saint-Gaudens. Contact : 05 62 00 16 23

Concernant l'écobuage ce type de feu est soumis à déclaration préalable en mairie.

Entretien des routes

- L'entretien des voies communales est de la compétence de la Communauté de Communes (2 fois par an pour les bas-côtés).
- L'entretien des voies départementales est de la compétence du département (2 fois par an, également).
- L'entretien des fossés appartient aux riverains depuis leur propriété jusqu'au milieu du fossé. Les riverains sont aussi tenus d'entretenir le trottoir devant leur domicile.

Une carte du village sera présentée dans le prochain flash'infos (décembre) avec l'ensemble des voies communales et départementales.

Commémoration du 11 Novembre

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, qui fêtera son centenaire cette année, sera marquée d'une manière particulière dans notre commune.Le programme de cette manifestation sera communiqué à l'ensemble de la population quelques jours auparavant.